

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE****Passage en zone rouge****NOUVELLES MESURES EN VIGUEUR À LA VILLE DE SAGUENAY**

**Saguenay, le 2 novembre 2020** – Le comité de coordination des mesures d’urgence annonce des changements à ses opérations suite au passage en zone rouge. Les conseils se tiendront en virtuel, des bâtiments seront désormais fermés au public et certaines activités de loisirs suspendues, le tout pour une période indéterminée.

**Conseils en virtuel**

Les séances du conseil municipal et des conseils d’arrondissements se tiendront en virtuel jusqu’à nouvel ordre. La séance du conseil municipal du lundi 2 novembre est la première affectée par ce changement. Les conseillers, les conseillères et la mairesse participeront aux réunions à distance, par le biais d’une application de vidéoconférence.

Le public pourra suivre la diffusion en direct de toutes les séances sur le site Web de la Ville. De plus, les citoyennes et citoyens qui souhaitent transmettre des commentaires ou participer à la période de questions virtuelle du conseil municipal ou d’arrondissement peuvent le faire en envoyant leur question, à l’avance, à l’adresse courriel [greffe@ville.saguenay.qc.ca](mailto:greffe@ville.saguenay.qc.ca).

**Bâtiments fermés au public**

L’hôtel de ville sera interdit d’accès au public. Cela inclut le comptoir de paiement de billets d’infraction; les modalités de paiement disponibles sont indiquées sur le site Web de la Ville. Seule la cour municipale poursuivra ses audiences, avec accès réservé aux personnes convoquées pour celles-ci.

Les bureaux d’arrondissements seront aussi fermés au public, tout comme les bureaux des permis (services disponibles en ligne, par courriel à [permis@ville.saguenay.qc.ca](mailto:permis@ville.saguenay.qc.ca) et au téléphone), ainsi que les casernes du Service de sécurité incendie et les locaux d’Hydro-Jonquière.

**Activités de loisirs**

Conformément aux mesures du gouvernement du Québec pour les zones rouges, à partir de minuit le mercredi 4 novembre, les mesures suivantes entreront en vigueur quant aux infrastructures de loisirs :

- Dans tous ces cas, les activités sportives en pratique libre seront accessibles sur réservation seulement;
- Les activités organisées dans les arénas comme le hockey mineur, le patinage de vitesse ou artistique sont suspendues. Seules les pratiques libres (comme le patinage libre) se poursuivent avec les mesures déjà en vigueur;
- Pour les piscines, les bains libres sont autorisés, selon les règles déjà appliquées, mais les cours de natation et autres activités organisées sont également suspendues.

Les bibliothèques continuent à opérer avec la formule de prêts sans contact, comme elles le font depuis le 22 octobre.

Les pavillons communautaires demeurent ouverts uniquement pour les activités essentielles des organismes d'action communautaire, tel que prescrit par la santé publique.

#### Ventes pour taxes annulées

Il n'y aura aucune vente pour taxes à Saguenay jusqu'à nouvel ordre.

-30-

Source : Service des communications et  
des relations avec les citoyens  
Tél. : 418 698-3350